

**Un bon conseil au sujet de la retraite :
Prenez note de ce guide pratique sur les régimes de retraite**

À partir du moment où notre carrière s’amorce jusqu’au moment de la retraite, les conseillers financiers nous rappellent l’importance de bien comprendre le fonctionnement des régimes de retraite. En sa qualité d’organisme de réglementation des régimes de retraite agréés de l’Ontario, la Commission des services financiers de l’Ontario (CSFO) offre sur son site Web un outil précieux à cet égard. Le *Guide explicatif de votre régime de retraite* est facile à lire et contient des renseignements sur le système de revenu de retraite ainsi que sur le cadre législatif qui régit ce système.

Les pages Web sont organisées par thèmes, et l’on y retrouve notamment les rubriques suivantes : *Comment vous renseigner sur votre régime de retraite*, *Le système de revenu de retraite au Canada* et *Le fonctionnement des régimes de retraite enregistrés*. Le glossaire proposé est également utile. Ce guide est disponible en français et en anglais sur le site Web de la CSFO (www.fsco.gov.on.ca).

En règle générale, les participants à un régime de retraite agréé qui travaillent en Ontario sont assujettis à la *Loi sur les régimes de retraite* et à la réglementation connexe. Si vous travaillez dans un secteur sous réglementation fédérale, par exemple le secteur bancaire, les télécommunications ou les transports aériens, votre régime de retraite sera régi par les lois fédérales et réglementé par le Bureau du surintendant des institutions financières.

- **L’édition Nouvelles**